



DEMANDE DE PERMISSION D'EXERCER UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE DANS LES EAUX GENEVOISES

REQUÉRANT(E) :

Monsieur Madame

Nom : Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. portable : E-mail :

TYPE(S) D'ACTIVITÉ(S) :

.....
.....




BATEAU(X) DE LA FLOTTE :

Type de bateau	Immatriculations	Avec/sans permis	N° place d'amarrage

AUTRES EMBARCATIONS DE LA FLOTTE :

Type de d'embarcation	Nombre	Lieu de l'activité	Lieu de stockage

CONDITIONS :

-  Les pièces obligatoires à fournir sont indiquées au verso. Merci de joindre toutes les pièces demandées, sans quoi votre demande ne pourra pas être examinée.
-  Les bateaux liés à des places non-professionnelles (selon article 11 LNav) gérées par la Capitainerie cantonale ne peuvent, en aucun cas, être utilisés dans le cadre d'une activité professionnelle, à moins qu'ils ne soient sortis et remis à l'eau chaque jour.
-  Les bateaux utilisés dans le cadre d'une activité de transport professionnel de personnes, sont soumis aux règles de construction de bateaux prévues par l'ONI et l'immatriculation ou l'usage spécial adéquat doit figurer sur leur carte grise.

Date : Signature :

Merci de faire en sorte que votre demande soit lisible et complète, sans quoi elle ne pourra pas être examinée.



PIÈCES À FOURNIR

1. copie d'une attestation de domicile ou extrait du registre du commerce ou copie des statuts ;
2. un extrait récent du registre de l'office des poursuites de la personne physique ou morale ;
3. copie de toutes les cartes grises des embarcations composant la flotte ;
4. copie de l'assurance responsabilité civile au nom du bénéficiaire et couvrant l'usage professionnel ;
5. copie de l'autorisation d'amarrage/de place à terre professionnelle ou une explication détaillée de la solution envisagée pour le stockage de la flotte ;
6. une description détaillée du projet, tenant compte des expériences professionnelles liées aux types d'activités nautiques proposées, des connaissances des conditions de navigation et de sécurité spécifiques au domaine lacustre genevois, ainsi que de tout diplôme utile à l'activité ;
7. si activité de transport de personnes de plus de 12 personnes : copie des permis de catégorie professionnelle B "bateau à passagers".

Merci de joindre toutes les pièces demandées, sans quoi votre demande ne pourra pas être examinée.